ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Financement des établissements médico-sociaux du secteur du handicap

Question écrite n° 18157

Texte de la question

Mme Laure Miller attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le financement des établissements médico-sociaux du secteur du handicap. Elle a été interpellée par six associations du département de la Marne, qui alertent sur les notifications budgétaires 2026 de l'ARS Grand Est et leurs conséquences sur leurs moyens. Ces notifications prévoient notamment une mesure d'efficience minorant les bases reconductibles d'environ 0,177 % et un débasage régional de 2,4 millions d'euros pour le secteur du handicap, alors que les établissements font face à une hausse importante de leurs charges. Ces mesures interrogent au regard des engagements du Gouvernement en faveur de l'inclusion et de la transformation de l'offre médico-sociale. Elle lui demande donc quelles mesures il entend prendre, à l'occasion du PLF 2027, pour garantir aux établissements les moyens nécessaires à leurs missions et assurer un financement pérenne du secteur du handicap.

Données clés

Auteur : Mme Laure Miller
Circonscription : Marne (2e circonscription) - Ensemble pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18157
Rubrique : Institutions sociales et médico sociales
Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées
Ministère attributaire : Autonomie et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 15 septembre 2026, page 8353